

Seine-Maritime

Alfouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Arelaune-en-Seine
• La Mailleye-sur-Seine
• Saint-Nicolas-de-Bliquetuit

Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canlefeu
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurleauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-Sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petivilla
Port-Jérôme-sur-Seine
• Touffreville-la-Câble
• Triquerville

Quevillon
Rives-en-Seine
• Caudebec-en-Caux
• Saint-Wandrille-Rançon
• Yllequier

Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Sandouville*
Tancarville
Touffreville-la-Corbeilne
Valleville-la-Rue
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine
*Commune associée

Eure

Aizier
Barnouville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueion
Bourneville-Sainte-Croix
• Bourneville
• Sainte-Croix-sur-Aizier
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Hauville
Honguemare-Guénouvillat
La Haye-Aubréa
La Haye-de-Routot
Le Landin
Le Perrey
• Fourmetot
• Saint-Ouen-des-Champs
• Saint-Thurien
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Sainte-Opportune-la-Mare
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Toqueville
Touainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Notre-Dame-de-Bliquetuit,
Le 13 janvier 2022

JC/LD/ABD/IB/ 07.22

Objet : PLU Métropole Rouen Normandie

Dossier suivi par Astrid BIGAULT - DAM

Astrid.bigault-dam@pnr-seine-normande.com

Monsieur Vincent MARTIN
Président
Communauté de Communes Roumois
Seine
666 Rue Alphonse Coquelin
27310 BOURG ACHARD

OBJET : conseil sur la modification du PLU de Bourg Achard

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normandie afin de recueillir son avis sur le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, je vous en remercie.

Il n'y a pas de rapport de compatibilité entre la charte du Parc et le Plan Local d'Urbanisme, nous vous transmettons donc ces éléments à titre de conseil.

Nous avons constaté dans le dossier de modification un assouplissement des règles concernant les clôtures dans l'ensemble des zones.

La présente modification vise notamment à autoriser les clôtures de type brise vue dans les zones UB, UC, AU1, A et N.

Il est autorisé dans le règlement après modification : « Les clôtures doivent être en harmonie avec les constructions, respecter le caractère général de la rue et ne pas dépasser 2,00 mètres de hauteur. Le long des voies, les clôtures pleines sont interdites. Les kits d'occultations de type grillages rigides à lamelles sont néanmoins autorisés (dans ce cas des passages pour la petite faune devront être intégrés aux dispositifs et les soubassements sont interdits). »

Le parc exprime l'importance de décliner les spécificités et les qualités paysagères des communes dans les projets d'aménagements.

Il est important de privilégier les clôtures végétales pour des raisons écologiques et paysagères :

- les haies ont un rôle en matière de maintien de la biodiversité. Elles participent notamment à la préservation et au confortement de la trame verte sur votre territoire. Les clôtures pleines constituent des obstacles pour la petite faune terrestre. Les grillages et brises vues ne contribuent pas à la préservation de la biodiversité en l'absence de haies. Même si des passages à faune sont réalisés, il est essentiel que les éléments arborés existants soient maintenus et que les plantations soient privilégiées.
- la qualité du paysage est déterminée par plusieurs éléments dont la typologie des limites. La présence de haies d'essences locales assure la qualité des interfaces avec les espaces naturels et agricoles. Elle permet une transparence des vues au-delà de la parcelle, en rappelant et renforçant l'importance du végétal et de l'arbre dans les paysages et en préservant le caractère des lieux.

Maison du Parc
692, rue du petit pont
BP 13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
02 35 37 23 16
contact@pnr-seine-normande.com
pnr-seine-normande.com



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normandie
Une autre vie s'invente ici